

# Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général du 24 mai 2022

No 3 / Comptes 2021

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



## Présentation des comptes 2021

La présentation des comptes 2021 se réfère au budget 2021 adopté par le Conseil général en date du 11 février 2021.

Elle comporte les documents suivants :

- Message
- Comptes de fonctionnement 2021
- Comptes des investissements 2021
- Bilan au 31.12.2021
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2021.

# Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2021 se résume ainsi

 Revenus
 CHF 11'079'352.15

 Charges
 CHF 10'928'229.88

 Bénéfice
 CHF 151'122.27

Le bénéfice avant l'attribution spéciale aux réserves (CHF 500'000) est de :

 Revenus
 CHF 11'079'352.15

 Charges
 CHF 10'428'229.88

 Bénéfice
 CHF 651'122.27

#### Le budget 2021 prévoyait une perte de CHF 82'272.31.

L'année 2021 peut être considérée comme une année de transition vers MCH2 où les conséquences de la fusion se font encore ressentir:

1. Les charges salariales ne sont pas encore stabilisées en 2021. Les dépassements dans les salaires sont principalement imputables aux heures supplémentaires 2020 et 2021 payées à la fin 2021 ainsi qu'à la création d'une provision pour des heures supplémentaires réalisées au début 2022 (absence de l'administratrice).

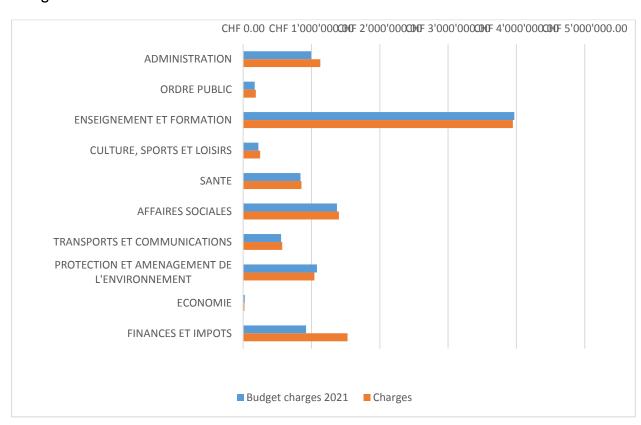


- 2. Les amortissements et intérêts ont été calculés selon « l'ancienne » méthode pour être conforme à la séance du budget. Comme mentionné à la séance du budget, cela changera l'année prochaine.
- 3. Le cercle scolaire est géré par notre commune depuis cette année seulement, le budget 2023 pourra être amélioré. La gestion du cercle scolaire et de l'AES a demandé un temps considérable, une analyse est en cours.
- 4. Certains budgets sont compliqués à estimer en raison de la nouvelle taille de la commune (beaucoup de vieilles routes et de kilomètres de conduites, beaucoup de forêts, beaucoup de ruisseaux, tout cela avec parfois des mauvaises surprises...).
- 5. Certains rattrapages ont pu être faits (taxes de raccordement, contributions immobilières, estimations fiscales, etc.). Il a fallu uniformiser « la manière de faire » des 3 anciennes communes. Il reste encore du pain sur la planche pour 2022.

Certains postes de charges et de produits 2021 présentent des différences par rapport au budget.

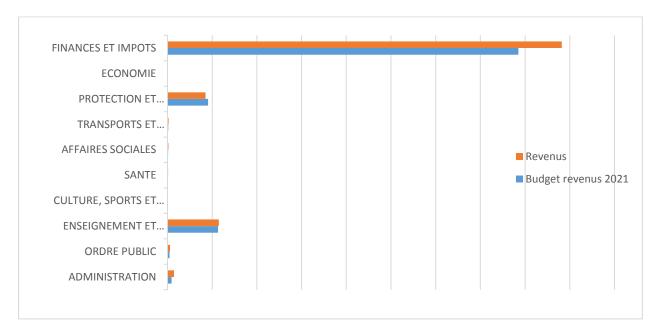
### 1. En graphiques

#### Charges:





#### Produits:



→ De manière synthétique : l'excédent de revenus dans le dicastère « finances et impôts » permet à lui seul d'absorber tous les petits dépassements de charges des autres dicastères.

## 2. Eléments à relever par dicastère

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif des comptes 2021, seuls les éléments importants sont relevés ici.

L'administration présente un dépassement de budget de ses charges (13%) et de ses revenus (63%).

Le Conseil général a eu moins de séances que prévu, les charges sont donc inférieures au budget.

Information: le bulletin d'information a coûté moins cher que prévu, il y a eu moins de frais de convocation et de publication concernant le législatif.

Les vacations du Conseil communal se situent en-dessous du budget, elles ont été imputées dans les différents dicastères par souci de précision. Globalement, comme redouté, elles dépassent le budget.

Personnel administratif: le budget est dépassé, les heures supplémentaires ont été payées fin 2021 afin de remettre les compteurs à zéro. De plus, une provision de CHF 50'000 a été créée en prévision de 2022 (passé en passif transitoire).

Frais de formation: le budget a été dépassé en raison de la formation payée à l'administratrice.

Informatique: le budget 2021 était sous-estimé. Ces frais sont importants et en augmentation. L'exécutif



n'a que peu de marge de manœuvre en raison du contrat avec T2i.

Honoraire personnel sur mandat : BDO a coûté un peu moins cher que prévu concernant l'accompagnement de migration vers MCH2.

La hausse des revenus provient essentiellement de participations APG reçues par la commune. Cela compense partiellement la hausse des salaires versés.

Le dicastère « ordre public » présente un dépassement de budget de ses charges (10%) et de ses revenus (27%).

Pompiers: globalement le budget est très bien tenu.

Participation aux stands intercommunaux : l'oubli au budget d'un solde 2020 à payer explique à lui seul le dépassement de charges du dicastère.

Les subventions ECAB pour l'achat de matériel dépasse le budget : il s'agit d'un oubli des années précédentes.

Protection de la population intercommunale (ORCOC, n'existera plus en 2022): la charge liée s'est avérée plus basse que prévue.

Le dicastère « enseignement et formation » se situe en dessous du budget de ses charges (-1%) et dépasse légèrement le budget de ses revenus (1%).

La comparaison est difficile avec 2020 (c'est notre première année en tant que commune pilote) mais globalement le budget est bien tenu.

Cycle d'orientation : les charges liées sont légèrement plus basses que prévu.

Chauffeurs : le budget est tenu malgré des rectificatifs 2021 effectués en transitoire en 2022 (des erreurs dans les salaires ont été détectées au début 2022).

Entretien des bus : l'entretien a coûté un peu moins cher que prévu.

AES: notre accueil extrascolaire a coûté plus cher que prévu (du personnel a été engagé), les participations des parents ont été surestimées. Le Conseil communal va devoir étudier la nécessité de changer le tarif.

Administration scolaire : le dépassement est principalement imputable aux frais de nettoyages COVID.

La culture, le sport et les loisirs présentent un dépassement de charges de 12% par rapport au budget.

Les charges de conservatoire sont légèrement plus basses que prévu. Par contre, la « Participation à la formation musicale des jeunes » présente un dépassement de budget. Pour rappel, le budget 2022 a été adapté à la hausse. Il s'agit d'une subvention accordée aux jeunes musiciens en formation de la Cigonia.



Entretien vestiaires : un devis (environ CHF 23'000) du Groupe E a été passé ici en transitoire. Le changement urgent de la PAC aura lieu prochainement.

Manifestation fusion: cela n'a pas eu lieu en 2021 mais devrait avoir lieu en 2022 selon le budget voté en décembre.

340.390.00 : compte d'amortissement → le budget était faux (un zéro de trop).

Le dicastère de la santé présente un léger dépassement de budget de ses charges (2%) et un dépassement du budget de ses revenus (30%).

Dépassement de CHF 15'000 environ en raison de surcoût dans les charges liées. Concernant le 410.351.00 : le budget 2021 présentait une erreur.

Visites dentaires : léger surcoût mais celui-ci est récupéré dans les participations des parents aux soins dentaires.

La prévoyance sociale présente un léger dépassement de budget de ses charges (2%) et un dépassement du budget de ses revenus (69%).

Surcoût dans les crèches : c'est un poste difficile à prévoir. Pour rappel, le budget 2022 a déjà été adapté à la hausse.

Subvention de l'école maternelle : nous sommes « sortis » de la Montgolfière (maternelle de Grolley), ce qui explique la baisse. Nous subventionnons assez faiblement les maternelles actuellement.

550.351.00 - Part. dépenses inst. spéc. pers. hand. : la charge liée à payer s'est finalement avérée légèrement plus haute que le budget annoncé.

Aide sociale: ici aussi, les charges liées à payer se sont finalement avérées légèrement plus hautes que le budget annoncé par ARCOS.

Repas à domicile: les participations des aînés couvrent actuellement les frais (léger excédent de revenus).

Le dicastère « transports et communications » présente un léger dépassement de budget de ses charges (3%) et un dépassement du budget de ses revenus (46%).

Le budget de charges est globalement bien tenu : le dépassement est lié à une erreur dans le budget des amortissements (compte 620.290.00).

Location de véhicules: plus de locations nécessaires que prévu (pour rappel, le budget 2022 a été corrigé à la hausse).

Honoraires /prestations de tiers : il s'agit d'un poste difficile à prévoir. La commune a eu moins d'honoraires à payer que prévu.



Abonnements CFF: il y a eu plus de recettes que prévu mais nous ne couvrons toujours pas les frais, les prix ont été augmentés, des actions LAST MINUTE à 50 % seront mises en place durant la fermeture estivale par l'administration communale.

Le dicastère « protection et aménagement de l'environnement » présente des charges inférieures au budget (-3%), les revenus sont également inférieurs au budget (-6%).

Les salaires payés dépassent le budget de manière globale dans le dicastère. Un nouveau collaborateur a été engagé pour diverses tâches, notamment afin de rattraper le retard dans la facturation des émoluments de permis de construire.

Les achats d'eau à l'AESO ont été très bien estimés. Les comptes 700 (approvisionnement en eau) et 710 (protection des eaux) doivent être équilibrés. Les taxes prélevées actuellement ne couvrent malheureusement pas les charges (pour rappel, c'était déjà le cas en 2020). Des prélèvements aux réserves ont été nécessaires.

Les frais d'exploitation de la STEP de Corserey ont dépassé le budget. Le dépassement provient principalement d'analyses facturées par le SEn en 2021.

La gestion des déchets présente un très bon taux de couverture (85%). Les taxes de bases et les taxes au sac ont dépassé le budget prévu. Les frais de ramassage et décharge se situent au-dessous du budget estimé (économie de CHF 5'000 environ).

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les émoluments pour autorisation de construire perçus par la commune ont largement dépassé le budget. Pour rappel, le budget 2022 a déjà tenu compte de cette hausse des recettes qui se répercutera aussi à l'avenir.

Le dicastère « économie publique » enregistre des charges 20% en dessous du budget prévu.

Participation au syndicat des améliorations foncières : uniquement la cotisation annuelle a été perçue en 2021.

Forêts: les charges liées ont été moins élevées qu'annoncées (Forêt-Sarine a réalisé un très bon résultat).

Le dicastère « finances et impôts » enregistre une hausse de près <u>d'un million</u> de ses revenus.

Impôts: <u>dépassement de CHF 900'000 du budget des revenus</u>, cela provient principalement des impôts spéciaux :



- Le plan financier propose une hausse du niveau + CHF 200'000 des impôts spéciaux pour 2023. Nous avons déjà 70% du budget en impôts spéciaux couvert dans les comptes du début de l'année 2022.
- Impôt sur les gains immobiliers et plus-values : ces recettes devraient être stables ces prochaines années, elles ne sont pas directement liées à la surface constructible restante au sein de la commune.

Immeubles du patrimoine financier : les amortissements ont été passés sur le complexe communal de Noréaz et sur l'Eglise, ces immeubles feront partie du patrimoine administratif en 2022 (MCH2). Il n'y a plus d'amortissements sur les immeubles du patrimoine financier en principe (une réévaluation reste possible en cas de nécessité).

Eglise: il était nécessaire de faire des travaux de réparation urgents non prévus au budget (clocher). Le budget de charges est donc dépassé.

Immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz : CHF 89'000 de revenus excédents pour notre commune. Cet immeuble est récent et ne nécessite que peu de travaux d'entretien pour l'instant.

#### Clôture et résultat

Nous bénéficions de la subvention cantonale de CHF 391'380 pour l'aide à la fusion.

Le Conseil communal a décidé d'attribuer CHF 500'000 pour la réserve « Complexe scolaire ».

Au vu du bon résultat, le Conseil communal a décidé d'amortir complètement le véhicule des pompiers (pour CHF 42'376.80).

Le bénéfice de <u>CHF 151'122.27</u> est réjouissant mais largement imputable aux recettes fiscales très bonnes. Pour rappel, une perte de CHF 82'272.31 était inscrite au budget

#### Bilan

Rien de spécial n'est à signaler.

Les liquidités sont en baisse car il n'a finalement pas été nécessaire d'emprunter (cela était pourtant prévu au budget), la trésorerie étant suffisante pour l'instant.

Les anciennes provisions ont été dissoutes (les provisions pour heures supplémentaires notamment).

Un emprunt BCF à échéance a été remboursé en début d'année 2021 (CHF 223'000).



# Compte des investissements

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales CHF 1'382'196.69

Recettes d'investissement totales <u>CHF 153'228.80</u>

Investissements nets CHF 1'228'967.89

Le budget 2021 des investissements prévoyait un montant d'investissements net de CHF 4'745'989.57. Ce budget était ambitieux. Le plan financier 2023-2027 se veut plus prudent.

Le tableau des investissements en annexe résume la situation des investissements au 31.12.2021.

#### Commentaires sur les investissements

Les investissements suivants ont été terminés avec une économie par rapport au budget (cf. tableau), certains investissements déjà terminés en 2020 n'ont pas été clôturés aux compte 2021 par oubli (ils sont spécifiés ici afin qu'ils soient définitivement clôturés, ces anciens investissements présentent également tous une économie par rapport au budget):

- Aménagement des locaux archives
- Parc informatique
- Achat du véhicule pompiers (le budget était de 45'000)
- PvN : Rte des Chênes (trottoir et tapis de finition)
- CO : étude zone 30 km/h → déjà fini en 2020
- CO: Aménagement Rte Montbelley → déjà fini en 2020
- PvN : Rte des Combes LED et éclairage dynamique
- Achat d'un véhicule édilitaire
- Noréaz : Rte de Seedorf réfection
- NO : plan d'infrastructure de l'eau potable → déjà fini en 2020
- NO : PED « église »
- Rénovation du toit de l'administration communale (le budget était de CHF 150'000)
- Achat de penderie

Deux dépassements sont à mentionner concernant la « mise en place SIT » (dépassement de CHF 9896.40) et le « collecteur EC-Route des Combes » (dépassement de CHF 3275.40).

Beaucoup d'investissements seront reportés en 2022-2023 (cf. plan financier et tableau des investissements).

<u>Objectif 2022 et 2023:</u> concrétiser ou définitivement abandonner les anciens investissements de Noréaz, PvN et Corserey.



Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements tels qu'ils sont présentés.